



COMUNE DI GENOVA

INFORMATIONS DE DEUXIÈME NIVEAU – VIDÉOSURVEILLANCE AREA WELFARE CITTADINO

1. Objet

La présente note d'information, qui complète le contenu de l'information simplifiée de premier niveau, est fournie conformément et aux fins des art. 12-13-14 du RGPD, de l'art. 3.1 de la Dispositions du Garant pour la protection des données personnelles en matière de vidéosurveillance – 8 avril 2010 (Dispositions vidéosurveillance), de l'art. 7.2 (Informations de deuxième niveau) des Lignes directrices sur le traitement des données personnelles concernant les services de vidéosurveillance n° 3/2019 émanant de l'EDPB (European Data Protection Board), du Règlement pour la Discipline de la Vidéosurveillance approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 89 du 09.11.2010, afin d'informer qu'à proximité des accès et à l'intérieur de certaines zones des locaux de Comune di Genova sont en fonction des systèmes de vidéosurveillance, dans le respect des dispositions susmentionnées et dans le respect de vos droits.

2. Information simplifiée au sens de l'art. 3.1 des Dispositions vidéosurveillance et de l'art. 7.1 des Lignes directrices EDPB

Les zones vidéosurveillées sont signalées par des panneaux d'avertissement spécifiques conformément à l'art. 3.1 des Dispositions vidéosurveillance et des Lignes directrices n° 3/2019 émanant de l'EDPB, clairement visibles dans toutes les conditions d'éclairage ambiant, dans lesquels sont également rappelés les objectifs poursuivis, les droits des personnes concernées, le Responsable du traitement et les données de contact du DPO en cas d'exercice des droits. La signalisation est placée avant le rayon d'action de chaque caméra, ou à proximité immédiate de celle-ci et pas nécessairement en contact avec les systèmes ; elle est disposée de manière à avoir un positionnement clairement visible dans toutes les conditions d'éclairage ambiant. En présence de plusieurs caméras, en fonction de l'étendue de la zone et des modalités d'enregistrement, plusieurs panneaux d'information sont installés.

3. Responsable du traitement

Le Responsable du traitement est Comune di Genova, Via Garibaldi 9, Palazzo Tursi - 16124 Genova Code fiscal 00856930102, représentée par le Directeur de Direzione Welfare Territoriale e Integrazione Socio-Sanitaria et par le Directeur de Direzione Servizi per Fragilità e Vulnerabilità Sociale. Comune di Genova a nommé a Data Protection Officer, (DPO) qui peut être contacté à l'adresse suivante: rpdp@comune.genova.it – dpo.comge@postecert.it

4. Finalités du traitement

Les systèmes de vidéosurveillance ont été installés pour les finalités suivantes :

- **Protection de l'intégrité physique des employés et des usagers du service** – Veiller à la sécurité des employés et des personnes présentes à divers titres dans les bureaux municipaux et prévenir les actes d'agression ou de menace;
- **Protection du patrimoine municipal** - veiller à l'intégrité, à la conservation et à la protection du patrimoine mobilier et immobilier de Comune di Genova.

Le responsable s'engage à ne pas utiliser les données acquises pour d'autres finalités de traitement, non illustrées préalablement, sans avoir demandé un consentement supplémentaire à la personne concernée.

5. Base juridique du traitement

La base juridique du traitement est donnée par la nécessité d'exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique au sens de l'art. 6, par. 1, lett. e) du Règlement UE. De plus, l'activité est effectuée comme décrit par le Règlement pour la Discipline de la Vidéosurveillance approuvé par délibération du Conseil Municipal n° 89 du 09.11.2010 et sur la base de ce qui a été établi par l'accord syndical spécifique n° 06 du 02/07/2026.



COMUNE DI GENOVA



Comune di Genova | Area Welfare Cittadino |
Via di Francia 3 – Matitone – 6° Piano | 16149 Genova |
Tel 0105577280 - 77320 |
e-mail: servsociali@comune.genova.it |
pec: politichesocialicomge@pcert.postecert.it



COMUNE DI GENOVA

6. Destinataires ou catégories de destinataires des données personnelles

Les données seront traitées exclusivement par le personnel et les collaborateurs du Responsable (en particulier par la Direzione Welfare Territoriale e Integrazione Sociosanitaria, par la Direzione Servizi per la Fragilità e la Vulnerabilità Sociale Sociale, par la Direzione Technology Office et par le commandement de la Polizia Locale) ou par les entreprises expressément désignées comme sous-traitants. En dehors de ces hypothèses, les données ne seront pas diffusées, ni communiquées à des tiers, sauf dans les cas où il est nécessaire de les communiquer à d'autres entités impliquées dans l'activité d'instruction et dans les cas spécifiquement prévus par le droit national ou de l'Union européenne. À titre purement indicatif, les données seront communiquées à l'Autorité judiciaire et à la Police judiciaire, dans le cadre des activités de constatation des infractions, sur demande motivée suite à un signalement ou à une plainte.

7. Types de données personnelles traitées

La vidéosurveillance constitue cet ensemble d'outils finalisés à la vigilance à distance, qui se réalise au moyen de dispositifs de prise de vue vidéo, de captation d'images et d'une éventuelle analyse consécutive, connectés à un centre de contrôle. En revanche, il n'est procédé à aucune écoute en temps réel ni à aucun enregistrement audio. Les données personnelles sont collectées à travers des prises de vue vidéo et la captation d'images effectuées par des systèmes de caméras installés dans les sièges territoriaux de l'Area Welfare Cittadino. Les systèmes filment et enregistrent des images qui permettent d'identifier de manière directe ou indirecte les personnes filmées. Les caméras sont équipées d'un système d'IA qui pourra être utilisé exclusivement à des fins de recherche rapide et non pour d'autres activités susceptibles d'être qualifiées de profilage.

8. Transfert de données vers un pays tiers

Vos données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

9. Durée de conservation des images

Les données personnelles faisant l'objet du traitement sont conservées auprès des bureaux de la Direzione Sistemi Informativi auxquels seul le personnel autorisé peut accéder. Les données personnelles enregistrées par l'utilisation du système de vidéosurveillance sont conservées pendant une période n'excédant pas sept jours à compter de la date de la collecte. Passé ce délai, les données enregistrées sont automatiquement écrasées. En cas de nécessité, les opérateurs de la Polizia Locale procéderont au téléchargement local des images sur leurs propres machines et les conserveront pendant la période nécessaire aux enquêtes, ainsi que sur la base de demandes spécifiques pouvant émaner de l'Autorité préfectorale, judiciaire et des Forces de l'Ordre (FF.OO.).

10. Droits de la personne concernée

Les personnes concernées pourront exercer leurs droits en s'adressant au Responsable du traitement selon les modalités identifiées par ce dernier et communiquées aux personnes concernées à travers la note d'information préparée. En relation au traitement des données personnelles qui la concernent, la personne concernée, conformément aux dispositions des articles 15 et suivants du RGPD, sur présentation d'une demande spécifique, a le droit:

- d'obtenir du Responsable du traitement la confirmation que des données personnelles la concernant sont ou ne sont pas traitées et, si c'est le cas, d'obtenir l'accès auxdites données;
- d'être informée sur les finalités et les modalités du traitement des données, sur les destinataires ou catégories de destinataires éventuels auxquels les données personnelles pourront être communiquées, sur la période de conservation des données personnelles;
- de demander l'effacement lorsqu'un des motifs visés à l'art. 17 du RGPD s'applique, la transformation sous forme anonyme ou le verrouillage des données traitées en violation de la



COMUNE DI GENOVA



Comune di Genova | Area Welfare Cittadino |
Via di Francia 3 – Matitone – 6° Piano | 16149 Genova |
Tel 0105577280 - 77320 |
e-mail: servsociali@comune.genova.it |
pec: politichesocialicomge@pcert.postecert.it



COMUNE DI GENOVA

loi, y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire au regard des finalités pour lesquelles les données ont été collectées ou traitées ultérieurement;

- de s'opposer, à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données personnelles la concernant, au sens de l'art. 21 du RGPD.

La demande d'exercice des droits par la personne concernée doit être présentée à la Direzione Welfare Cittadino, conformément à l'art. 38 par. 4 du RGPD, et peut être présentée par lettre recommandée envoyée à l'adresse du Responsable du traitement ou par courrier électronique certifié: **politichsocialicomge@pcert.postecert.it**



COMUNE DI GENOVA



Comune di Genova | Area Welfare Cittadino |
Via di Francia 3 – Matitone – 6° Piano | 16149 Genova |
Tel 0105577280 - 77320 |
e-mail: servsociali@comune.genova.it |
pec: politichsocialicomge@pcert.postecert.it